

**CERTIFICAT D'ATTESTATION DE CAPACITE N° 6785  
DELIVREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 543-99  
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Conformément à l'article R. 543-99 du code de l'environnement, l'organisme SGS-ICS agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée NOR : DEVP0818693A et renouvelé en date du 15 juin 2023 référencée NOR : TREP2310646A, et conformément aux exigences du règlement de certification RCFAC01, atteste que l'opérateur :

**GISLARD**  
10 B Rue des Prés Meles  
ZA du Champ Mulon  
35230 ST ERBLON

de numéro de siret : **35330346400021**

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

**Catégorie I :**

Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, assemblage, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Le certificat d'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du **03/09/2024**.

Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

Valable jusqu'au **02/09/2029**.

Laurent DAHMANI  
Président de SGS ICS


